

Pour le logement des personnes sans abri et mal logées

# BAROMÈTRE

## DES 100 MESURES PRIORITAIRES

### Les associations, unions et fédérations composant le collectif :

ACSC, Advocacy France, Association des Cités du Secours catholique, Association Emmaüs, Association nationale des compagnons bâtisseurs, ATD quart monde, Centre d'action sociale protestant (CASP), Collectif les Morts de la rue, CDSL, Croix Marine, Croix-Rouge française, Emmaüs France, Enfants de don Quichotte, FAS, Fédération de l'entraide protestante, Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le Logement (FAPIL), Fédération des équipes Saint Vincent, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et les gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage), Fédération nationale des centres Pact Arim, Fédération nationale habitat & développement, Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, Fondation de l'Armée du Salut, France terre d'asile, Habitat et développement, Habitat et humanisme, Les enfants de Don Quichotte, Les petits frères des pauvres, Les Restaurants du Cœur, Médecins du monde, Mouvement ATD (Aide à toute détresse) Quart Monde, PFP, Restaurants du Cœur, Secours catholique, Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFOS), Union nationale des amis et des familles de malades psychiques (UNAFAM), UNAFOS, Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOSS), Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ).

Le 29 janvier 2008, le Premier ministre a reçu les présidents des associations du collectif pour annoncer les engagements du gouvernement en faveur des personnes sans-abri et mal logées. À cette occasion, il s'est engagé en février 2008 à prendre 20 mesures immédiates dans le cadre d'un Chantier national prioritaire pour 2008-2012.

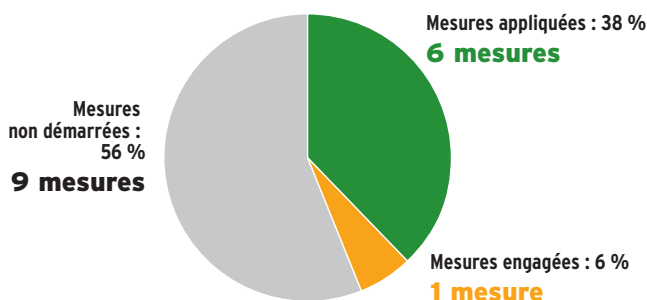
Pour suivre la mise en place des 100 mesures jugées prioritaires pour la réussite d'une nouvelle politique en faveur des sans abris et mal logés, les associations ont élaboré un tableau de bord portant sur :

- la **gouvernance** du chantier (16 mesures),
- les actions de **prévention** (33 mesures),
- l'humanisation et la création de nouvelles places d'**hébergement** (16 mesures),
- et la mobilisation du parc de **logements** publics et privés (35 mesures).

Les 4 diagrammes ci-après montrent les résultats par thèmes des 100 mesures proposées au Gouvernement en janvier 2008.

### Gouvernance - 16 mesures proposées

6 mesures appliquées - 1 mesure engagée - 9 mesures non démarrées

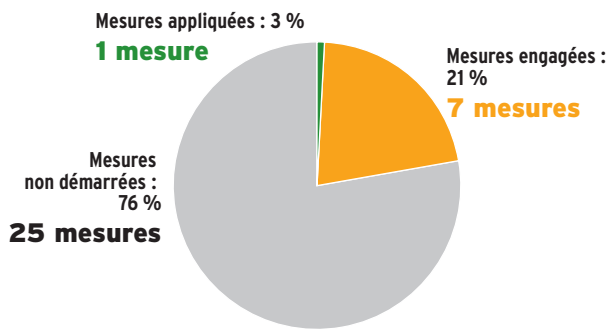


### Projet de loi Boutin : le discours avant la méthode

Avant d'aborder les problèmes de fond, le projet de loi présenté en conseil des ministres le 28 juillet dernier présente un problème de forme : il fait fi des propositions des associations unies et paraît avant même la remise du deuxième rapport rédigé par Étienne Pinte pour mettre en œuvre le Chantier national prioritaire 2008-2012. Il omet certains des engagements pris par le Premier ministre dans sa circulaire du 22 février 2008 et s'accompagne de l'annonce d'une restriction budgétaire pour le logement dans les trois prochaines années. Difficile, dans ces conditions, de ne pas mécontenter l'ensemble des acteurs du logement. Reste à espérer que la discussion parlementaire améliorera ce texte qui, comme nous l'avons souligné dans notre communiqué commun, manque singulièrement d'ambition.

## Prévention - 33 mesures proposées

1 mesure appliquée - 7 mesures engagées - 25 mesures non démarrées

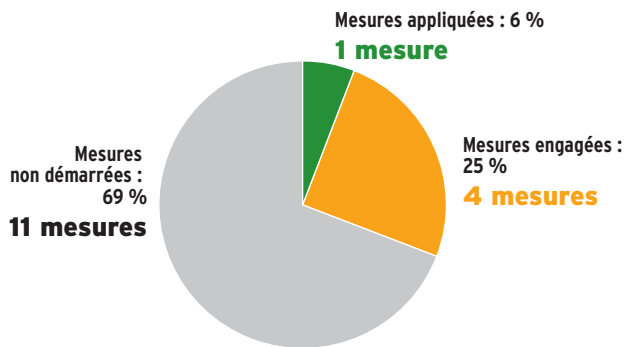


### Expulsions locatives : de la prévention à la répression

La prévention des expulsions fait partie des priorités absolues pour combattre le mal logement en évitant que les 100 000 ménages menacés d'expulsion chaque année se retrouvent sans abri. Les pistes de réforme ne manquent pas et le collectif a fait plusieurs propositions concrètes : la réalisation systématique d'enquête sociale auprès des familles avant tout jugement, la création d'une procédure d'assignation administrative et la possibilité de substituer temporairement une association au locataire défaillant. Malheureusement, le projet de loi ne retient aucune de ces propositions et joue la carte de la répression en réduisant de trois à un an le délai de suspension d'expulsion pour les locataires sans solution de relogement.

## Hébergement - 16 mesures proposées

1 mesure appliquée - 4 mesures engagées - 11 mesures non démarrées

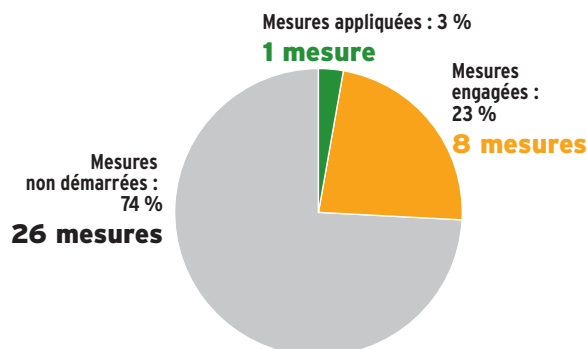


### À l'approche de l'hiver, l'inquiétude des associations

À quelques semaines du début de la période hivernale, l'inquiétude est grande pour les acteurs associatifs. Les places d'hébergement disponibles ne suffiront pas à accueillir celles et ceux qui seront à la rue. C'est à nouveau la perspective d'accueillir ces personnes dans des lieux inadaptés, des gymnases par exemple, pour une simple mise à l'abri. Pourtant, cette logique est dénoncée depuis des années. Et qu'en sera-t-il à la sortie de l'hiver ? Ces personnes pourront-elles rester dans un hébergement ou obtenir un logement et bénéficier pour celles qui en ont besoin d'une prise en charge adaptée ? Ou seront-elles à nouveau contraintes de retourner à la rue, contrairement à l'engagement du Premier ministre et aux annonces de l'administration qui indiquait l'hiver dernier que 2007 serait la dernière année de recours à un « plan hivernal ».

## Logement - 36 mesures proposées

1 mesure appliquée - 8 mesures engagées - 26 mesures non démarrées



### Une nouvelle attaque contre l'article 55 de la loi SRU !

Nous attendons du projet de loi présenté en juillet au conseil des ministres des mesures fortes pour qu'enfin l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) soit appliqué (6 ans après sa promulgation, 45 % des 730 communes qui y sont soumises ne la respectent toujours pas). Or, il n'en est rien ! Plutôt que de s'engager fermement dans l'application de ce texte en renforçant le rôle des préfets, le gouvernement envisage de le vider de sa substance en intégrant dans le décompte des 20 % de logements locatifs sociaux à atteindre, les logements en accession sociale à la propriété. Cette mesure est totalement inacceptable. Elle permettrait aux maires réfractaires de se dédouaner de leurs responsabilités devant la loi et freinerait encore davantage la production de logements sociaux. Le collectif rappelle que si l'accession sociale à la propriété doit être encouragée, elle ne doit en aucun cas se substituer aux logements locatifs sociaux.

CE BAROMÈTRE PARAÎT TOUS LES DEUX MOIS ET ILLUSTRE L'ÉVOLUTION DES MESURES PRISES

Le Baromètre des 100 mesures prioritaires reprend les principaux résultats du tableau de bord des 100 mesures qui est élaboré, mis à jour et validé par les membres du collectif des associations unies. Pour obtenir les « 100 mesures », envoyez un mail à [fcaliari@uniopss.asso.fr](mailto:fcaliari@uniopss.asso.fr)